**SOUS TOUTES RÉSERVES**

**Par courrier recommandé**

Rimouski,

À l’attention de (Nom et adresse du ou de la propriétaire)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Objet: Mise en demeure – Humidité et moisissures

**Madame, Monsieur,**

Vous êtes propriétaire du logement que j’occupe au \_\_\_\_

La présente est pour vous informer que je suis troublé dans la jouissance paisible de mon logement en ce qu’il y règne un taux d’humidité excessif et qu’on peut y observer la présence de moisissure et de champignons dans plusieurs pièces du logement.

Ces problèmes d’humidité perdurent depuis plusieurs mois, et la solution des appareils de déshumidification ne changent rien pour améliorer la situation. Ces problèmes d’humidité et de moisissures me dérangent, m’exaspèrent et causent de sérieux problèmes de santé. En effet, j’ai été obligé de consulter un médecin pour des problèmes respiratoires reliés à l’insalubrité du logement.

Vous n’êtes pas sans savoir que les articles 1854, 1864 et 1910 du Code civil du Québec stipulent clairement qu’il est de la **responsabilité du locateur**, au cours du bail, d’assurer l’état du logement et de délivrer un logement en bon état d’habitabilité.

De plus, selon le *Règlement 1070-2018 sur la salubrité et l’entretien des bâtiments* de la Ville de Rimouski, la présence de moisissures ainsi que les conditions qui favorisent la prolifération de celles-ci sont prohibées et doivent être supprimées.

Je vous mets donc en demeure de faire les démarches nécessaires pour régler ces problèmes, et ce, dans les 10 jours suivant la réception de cette mise en demeure. Dans le cas contraire, je serai dans l’obligation de faire valoir mes droits et recours auprès des autorités compétentes. Je réserve tous mes droits et recours.

Veuillez agir en conséquence,

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature

(Nom et adresse du ou de la locataire)